

	COMPAGNIE DES CIMETIÈRES NOTRE-DAME-DU-CAP 1441, rue Notre-Dame Est Trois-Rivières QC G8T 4J9 819 374-1864 cimsmm@hotmail.com	Lot	Carré d'enfouissement	
		Niche	Intérieur	Extérieur
		N° lot :	Section :	
		Cimetière :		

FORMULAIRE DE DROIT À LA SÉPULTURE

ENTRE :

Compagnie des cimetières Notre-Dame-du-Cap personne morale légalement constituée, ayant son siège social au **1441, rue Notre-Dame Est Trois-Rivières QC G8T 4J9** ci-après désignée « Compagnie des cimetières » ;

ET :

Nom :

Téléphone :

Adresse

Courriel :

ci-après désigné « Concessionnaire ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIV

Article 1 – Droit à la sépulture

J'autorise les personnes suivantes à être inhumées dans le lot cité plus haut en autant que le nombre permis ne soit pas atteint.

Cercueil/Urne	Nom	Adresse

J'autorise également l'inscription des noms sur la pierre tombale : Oui Non

Le Concessionnaire reconnaît que l'inhumation est assujettie aux conditions du *Règlement de cimetière* de Compagnie de cimetières ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Article 2 – Responsabilité

Le Concessionnaire dégage Compagnie des cimetières de toute conséquence préjudiciable pouvant résulter de cette autorisation.

Article 3 – Renseignements personnels

Le Concessionnaire consent à ce que Compagnie des cimetières conserve et utilise les renseignements de tiers les renseignements personnels qu'elle détient pour la réalisation des fins de l'inhumation.

Le Concessionnaire consent à ce qu'après le décès, Compagnie des cimetières rende accessible au public via son site internet certains renseignements personnels le concernant tels que son nom, prénom, l'année de naissance, l'année de décès et l'endroit de son inhumation dans le cimetière. Le Concessionnaire s'engage à ce que tout bénéficiaire de la concession consente, du seul fait de son inhumation dans la concession, à ce que Compagnie des cimetières rende accessible ces mêmes renseignements personnels via son site internet.

Article 4 – Frais

Les frais d'inhumation alors en vigueur seront à la charge du responsable de la succession.

FAIT ET SIGNÉ À

EN DEUX COPIES ORIGINALES, LE

2025.

NOM DU CONCESSIONNAIRE

Signature du concessionnaire

**Nom du représentant de Compagnie des
Cimetières Notre-Dame-du-Cap**

**Signature du représentant de Compagnie
des Cimetières Notre-Dame-du-Cap**